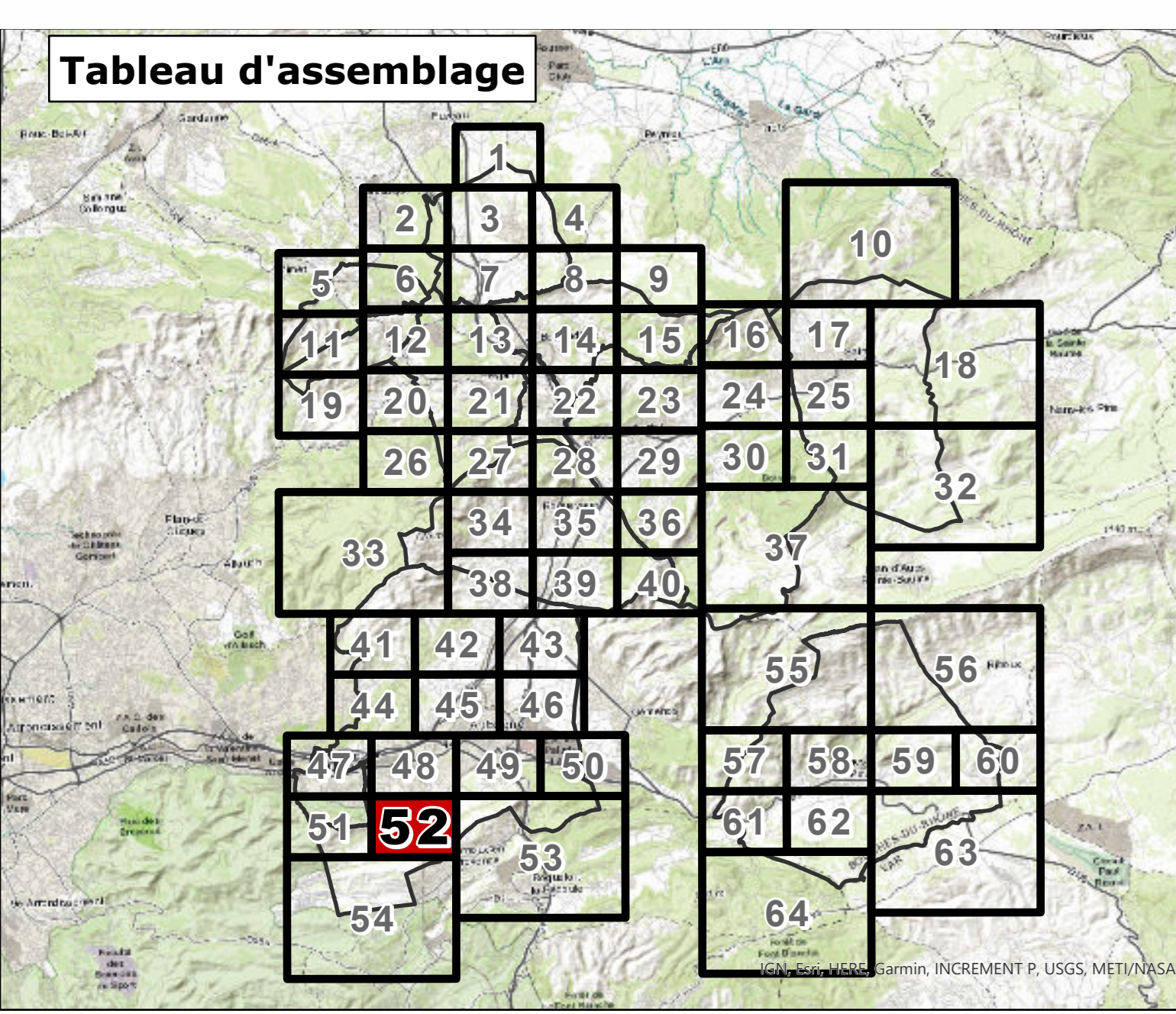


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
52

PLU approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

- Urbanisme
- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie
Pour les communes de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLU

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Allée table - Prescriptions simples
- Allée modéré - Prescriptions verticales
- Allée fort - Zone inconstructible

Pour les communes de La Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source non hydrogéologiquement contrôlée
- Périmètre de protection rapprochée - source non hydrogéologiquement contrôlée

Fond de Plan

- Parcelle
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

